

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

**Séance du 08 décembre 2021**

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2021 à 17h30 sous la présidence de Madame Nadège NICOLAS.

**Présents :** Mme Nadège Nicolas, M. Jean-Philippe BOLLE, M. Arnaud BERNEZ (en visioconférence), Mme Estelle MERCIER (visioconférence), M. Nathan ROY, M. Michel FICK (visioconférence), Mme Sylvie Babigeon (visioconférence)

**Absent(es) excusé(es) :** M. Mathieu KLEIN, Mme Florence LEGROS,

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Mme Florence LEGROS à M. Jean-Philippe BOLLE  
M. Mathieu KLEIN à Mme Estelle Mercier

**Secrétaire de séance :** M. Nathan ROY

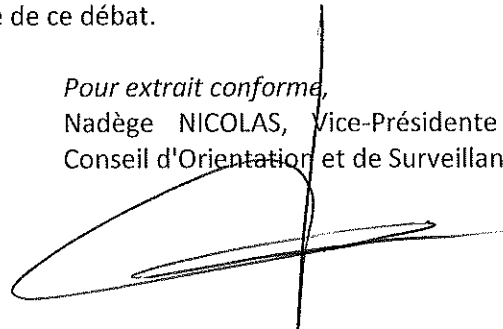
**Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2022**

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire des communes de 3500 habitants et plus et de leurs établissements publics administratifs. Prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, il constitue une formalité substantielle et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Les membres du Conseil sont ainsi invités à examiner ces orientations pour 2022, lesquelles sont retracées dans le document qui a été communiqué conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Entendu l'exposé du rapport,  
Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte de ce débat.

Pour extrait conforme,  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance



Transmis au contrôle de légalité le 21.12.2021 Affiché le 21.12.2021
--



Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 décembre 2021

## Orientations Budgétaires 2022

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

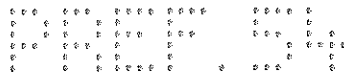
*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

### I. L'exécution du budget 2021

#### 1. Rappels du contexte et du cadrage général

		Budget 2021 (BP+DM)	Budget 2020 (BP+DM)	Évolution BP 2021 / BP 2020	Réalisé 2020	Évolution BP 2021 / Réalisé 2020
Fonctionnement	Dépenses	639 083 €	632 952 €	+ 0.96%	611 018 €	+4,6%
	Recettes				595 104 €	+7,4%
Investissement	Dépenses	58 960 €	59 570 €	-1,02%	27 673 €	+113,06%
	Recettes				54 713 €	+7,76%
Total	Dépenses	698 043 €	692 522 €	+ 0.8%	638 691 €	+9,3%
	Recettes				649 817 €	+7,4%



Le Budget Primitif 2021 a été voté par le Conseil d'Orientation et de Surveillance le 23 février 2021, dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire du Covid 19 qui a impacté de manière profonde et durable l'activité du crédit municipal.

Après une année 2019 très active pour le prêt sur gage et le prêt personnel, la crise sanitaire et ses conséquences (confinement, restriction des déplacements, recul de l'activité économique et de la consommation, etc.) ont cassé cette dynamique et l'année 2020 a enregistré des évolutions négatives spectaculaires (recul des engagements de 34,5% et de l'encours des prêts sur gage de 11%, baisse de 60% des demandes de prêt personnels, etc.).

La première partie de l'année 2021 s'est inscrite dans la même évolution que 2020, avant d'amorcer un retournement sensible depuis.

Ainsi, le bilan du prêt sur gage sur les 11 premiers mois de l'année 2021 est le suivant :

- Les engagements se redressent fortement (+43%), retrouvant sensiblement leur niveau de 2019. Cette hausse spectaculaire est toutefois à relativiser, dans la mesure où, outre le phénomène de rattrapage post 2020, elle résulte pour partie de la revalorisation du prêt au gramme d'or, ainsi que - dans une moindre mesure - de l'opération du « prêt d'urgence sociale ».
- Les dégagements, qui avaient augmenté fortement en 2020 - sous l'effet conjugué du surcroît d'épargne et d'un réflexe de crainte de la part d'une partie de la clientèle quant à la récupération des objets déposés - sont en recul de 1%. L'ordre de grandeur est du même ordre (2%) pour les renouvellements, mais en augmentation.
- Les ventes (5 programmées cette année comme l'année dernière) sont au même niveau qu'en 2020.

Tout ceci concourt à un redressement de l'encours (+7%), aux alentours des 3M€, niveau appréciable mais en retrait par rapport à l'avant crise sanitaire. Il faut espérer que la tendance à la reprise des engagements se poursuive dans le temps afin de reconstituer solidement l'encours.

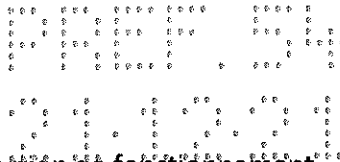
- De leur côté, les prolongations subissent une très forte décreue en 2021 (-10%), conséquence logique de la chute de l'encours en 2020 (-11%). Cette forte baisse a des conséquences directes sur les recettes de l'activité du prêt sur gage puisque les prolongations constituent, de loin, les opérations les plus nombreuses.

Les demandes de prêt personnel n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise, même si un frémissement se dessine depuis la rentrée. De fait, les recettes correspondantes restent marginales.

L'activité extinctive issue du contentieux de l'ancienne bancaire continue logiquement sa baisse, voyant ses recettes diminuer d'année en année.

Enfin, l'activité de gestion immobilière a permis à l'établissement de percevoir des recettes stables, indispensables à son équilibre économique et utiles pour concourir à ses actions sociales.

Tout ceci concourt évidemment à une certaine dégradation des résultats financiers de l'exercice 2021, d'autant plus que face à des recettes en baisse subsiste un volume important de dépenses incompressibles (amortissements, entretien et maintenance des locaux et des équipements, masse salariale, etc.).



## 2. L'exécution de la section de fonctionnement

### a. Les recettes.

Les recettes de fonctionnement attendues au titre de l'exercice 2021 sont estimées à ce jour à hauteur de 567 000€ (595 000€ en 2020) :

- Les recettes du prêt sur gages sont bien entendu en baisse compte tenu des éléments explicités ci-dessus. Le total « intérêts + taxes et récupérations + droits d'adjudication sur les ventes » est ainsi estimé à 393 000€ (contre 428 000€ réalisés en 2020).
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent comme prévu leur baisse, conformément aux prévisions ; elles s'élèvent à 11 000€ en fin d'année (contre 17 000€ en 2020).
- Les revenus tirés de la location des locaux sont attendus à hauteur de 87 000€, comparables au réalisé 2020 (86 000€) ainsi qu'aux prévisions.
- Les recettes issues de l'activité « d'apporteur d'affaires » en matière de prêts personnels<sup>1</sup>, affectées comme cela est décrit plus haut par la baisse de la demande de crédits ne devraient générer des recettes guère supérieures à 1 000€.

### b. Les dépenses.

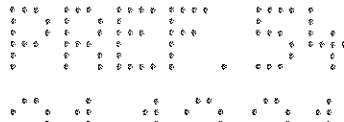
- Les frais de personnel<sup>2</sup> devraient s'élever à 376 000€ ; ce montant est conforme aux prévisions.
- Les travaux et services extérieurs devraient s'élever à 119 000€, soit un montant un peu supérieur aux prévisions (116 000€), ainsi qu'au réalisé 2020 (111 000€). Ce poste demeure élevé en raison d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance, à la réparation et à l'entretien des équipements et des locaux<sup>3</sup> (38 000€), aux différentes cotisations d'assurance (17 000€), aux dépenses de sécurité, etc. Les dépenses énergétiques, stabilisées à un niveau raisonnable depuis la mise en place du nouveau système de chauffage, sont en légère hausse (13 000€). Enfin, les droits de prise versés au commissaire-priseur (9 000€) sont en hausse marquée, supérieurs tant aux prévisions (7 200€) qu'au réalisé 2020 (6 700€) ; ceci est la conséquence logique de la reprise des engagements.
- Les transports et déplacements<sup>4</sup> devraient se chiffrer à 900€, conformément aux prévisions. La restriction des déplacements due à la crise sanitaire explique largement ce montant exceptionnellement bas.
- Les frais de gestion générale devraient être contenus à 21 000€, moins que les prévisions (24 100€). Sur le moyen terme, les frais de gestion générale sont en baisse sensible. Cette maîtrise traduit les efforts d'économies réalisées grâce à « l'internalisation » de certaines prestations, la baisse des dépenses de publicité, ou encore la renégociation de certains contrats (ex. : téléphonie) ; et ce en dépit de l'augmentation continue de certains frais (ex. : tarifs postaux).
- Les frais financiers devraient s'élever à 9 000€, soit le même niveau que 2020. Ceci est la conséquence directe de la baisse de l'encours du prêt sur gages, qui n'a ainsi pas nécessité de tirages sur la ligne de trésorerie en première partie d'année. Cette tendance s'est cependant inversée en deuxième partie d'année avec la remontée de l'encours.

<sup>1</sup> Dans le cadre du partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

<sup>2</sup> Y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage.

<sup>3</sup> Analyseur de métaux, équipements informatiques et logiciels, ascenseurs, surveillance électronique, chaufferie, protection incendie, copieurs, contrôles techniques, caisse automatique, etc.

<sup>4</sup> Y compris transports d'objets et de valeurs.



Ce chapitre inclut également le paiement des redevances de surveillance prudentielle (ACPR et BCE), les commissions cartes bancaires, ainsi que les nouveaux dispositifs de paiement mis en place depuis le confinement (ex : paiement en ligne).

- Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget : elles devraient se chiffrer aux alentours de 59 000€ en 2021, conformément au budget. Ce sont surtout les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, ... qui sont élevées (54 000€), conséquence du rythme soutenu des investissements de ces dernières années, ainsi que nouveaux investissements réalisés en 2021 ; les dotations aux provisions pour créances douteuses des prêts sur gages (capital et intérêts) se chiffrent à 1 000€ ; celles concernant les créances contentieuses poursuivent logiquement leur baisse, à moins de 4 000€.

### 3. L'exécution de la section d'investissement

Après plusieurs années marquées par des efforts exceptionnels d'investissement visant tout à la fois à rattraper le retard accumulé précédemment, se conformer à l'évolution de la réglementation, moderniser l'activité et renforcer la sécurité, le rythme des investissements s'est stabilisé en 2021. Le montant total des dépenses d'investissement devrait atteindre 26 300€. Les principaux investissements réalisés en 2021 ont porté sur :

- Des travaux sur le bâtiment et ses équipements (remplacement de la centrale incendie, travaux de plomberie, réparations et rénovations de l'appartement du 3<sup>ème</sup> étage, etc.), pour un total prévu de 13 000€.
- L'adaptation continue de l'outil informatique, à la fois au niveau du matériel que des logiciels (notamment pour le traitement et la transmission des états prudentiels à l'ACPR) : 12 200€.

## II. Le scénario budgétaire 2022

### 1. Éléments de cadrage

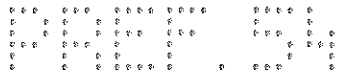
#### a. Évolution de l'activité

- L'activité du prêt sur gages : 2021 a été une année contrastée pour le prêt sur gages. Après quelques mois dans la lignée de l'année précédente marqués notamment par un rythme des engagements peu actif, la reprise des dépôts s'est manifestée depuis le milieu du printemps pour se confirmer sur le reste de l'année.

#### Evolution comparée 2020-2021 des opérations de prêt sur gage

Opérations	Evolution 2020-2021	
	Nombre	Montant
Engagements	+28,4%	+43,3%
Renouvellements	-13,1%	+2,7%
Prolongations	-4,4%	-10,3%
Dégagements	-4,4%	-1,0%

En 2021, la balance « engagements + renouvellements – dégagements » est redevenue positive de l'ordre de 300 000€ (-186 000€ en 2020). Compte tenu des ventes déjà réalisées et de celle programmée en décembre, l'encours des prêts sur gages devrait augmenter de 6 à 7% (après avoir reculé de plus de 11% en 2020). Ce rattrapage permet de retrouver le seuil des 3M€, qui correspond au niveau observé en moyenne avant la crise sanitaire.



Ce seuil des 3M€ reste l'objectif minimal pour 2022 ; il correspond globalement au point d'équilibre financier du prêt sur gages, avec des recettes induites de l'ordre de 450 000€<sup>5</sup>.

Quoiqu'il en soit, la vocation première du Crédit Municipal de Nancy est de répondre aux difficultés financières, notamment passagères, que peuvent connaître les ménages. Et le prêt sur gages constitue l'une des réponses à ces difficultés. Pour qu'il puisse jouer ce rôle de la manière la plus efficace, il convient de poursuivre et d'amplifier les actions engagées pour développer son attractivité (diversification des objets pouvant être déposés, efforts en matière de communication, attractivité des ventes, relèvement éventuel du prêt au gramme d'or selon l'évolution des cours, etc.).

- Les recettes issues de l'activité « contentieux » de l'ancienne activité de prêts à la consommation devraient poursuivre leur baisse : elles sont estimées de manière prudentielle à 9 000 €.
- Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, comme ces 2 dernières années et sauf aléa, connaître en 2022 une « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 79 000€ en loyers et 12 000€ en récupération de charges.
- Enfin, nous espérons pouvoir relancer en 2022 l'activité de prêts personnels<sup>6</sup>, permettant de répondre aux besoins de ménages n'ayant pas accès au crédit bancaire classique et n'ayant pas suffisamment de valeurs à déposer en gage.

#### b. État de la dette

Le Crédit Municipal de Nancy n'est détenteur d'aucun emprunt.

#### c. Résultat

Le résultat net de l'exercice 2020 s'était élevé à - 16 000€, conséquence directe de la crise sanitaire et de ses répercussions (confinement, restrictions des déplacements, chute de la consommation, etc.). Si l'activité immobilière et la gestion du contentieux étaient restées bénéficiaires, le prêt sur gages avait affiché un résultat négatif (- 27 000€).

Les conséquences du repli de l'activité en 2020 se font toujours sentir cette année en raison de la spécificité des prêts sur gages (prêts « in fine », avec remboursement du capital et versement des intérêts à terme échu). De fait, le résultat de l'exercice 2021 devrait demeurer négatif. La remontée de l'encours ne portera fondamentalement ses fruits qu'à partir de 2022.

## 2. L'évolution de la section de fonctionnement

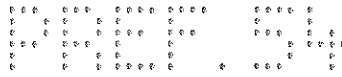
Les recettes de fonctionnement devraient globalement augmenter par rapport au réalisé 2021 (augmentation pour le prêt sur gages et le prêt personnel, stabilisation pour la gestion immobilière, baisse pour le contentieux).

S'agissant des dépenses, les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement réalisés ces dernières années laissent d'autant moins de marges de manœuvre que l'établissement doit faire face à la fois à certaines dépenses incompressibles (entretien du bâtiment, frais de maintenance des équipements et des logiciels, etc.), ainsi qu'à des hausses « mécaniques » (frais de personnel, tarifs postaux, etc.), ou exceptionnelles<sup>7</sup> de certains postes. Néanmoins, la recherche d'économies tout en maintenant la qualité de service reste une préoccupation permanente.

<sup>5</sup> Y compris droits d'adjudication.

<sup>6</sup> En qualité d'apporteur d'affaires dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon.

<sup>7</sup> Les tarifs de fourniture du gaz augmenteront ainsi de 95% en 2022 !



La coop ration engag e entre les caisses de Cr dit municipal (achats group s, actions de formation partag es, contr le p riodique, ...) est  galement porteuse d' conomies ; elle est   poursuivre voire   amplifier dans les ann es qui viennent, pour envisager notamment des formes plus approfondies (groupements de commandes, utilisation de logiciels communs, veille juridique partag e, etc.).

Compte tenu des mouvements de personnel et des avancements de grades et d' chelons, le GVT<sup>8</sup> est estim    +0.53%. Cela conduira   une augmentation des frais de personnel en 2022.

### Structure et  volution des effectifs

Ann�e	2021	2022 (P)	2023 (P)
Effectifs permanents	7	7	7
Effectifs non permanents <sup>9</sup>	1	1 � 3	1 � 3
Nombre d'ETP	5,68	5,68	5,68
Nombre de titulaires	7	7	7
R�partition par sexe (Femmes / Hommes)	4/3	4/3	4/3
R�partition par fili�re (Administrative / Technique)	6/1	6/1	6/1
R�partition par cat�gorie (A / B / C)	3/0/4	3/0/4	3/0/4
�ge moyen	48	49	50
Frais de personnel (en K�) <sup>10</sup>	376	377	378
Masse salariale / D�penses de fonctionnement	60%	60,5%	61%
Avancements (grades et �chelons)	3	2	3

- L'importance et l' ge des  quipements et des locaux n cessitent de maintenir un poste de d penses cons quent en ce qui concerne les travaux et services ext rieurs.
- Les dotations aux amortissements resteront encore  lev es en 2022 (quoiqu'en l g re baisse, de l'ordre de 3 000 ), compte tenu du niveau des d penses d'investissement des ann es pr c dentes. Leur d cru  devrait s'op rer   partir de 2023, lib rant ainsi des marges de man uvre financi res appr ciables. Ce qui r duira le poids des amortissements dans les prochains BP<sup>11</sup>. De leur c t , les dotations aux provisions pour cr ances douteuses devraient logiquement poursuivre leur baisse.

### 3. L' volution de la section d'investissement

Les principaux travaux   pr voir en 2022 concerneront :

- La poursuite des efforts d'am lioration des conditions de travail et d'accueil : 5 000 .
- L'am lioration de la performance  nerg tique et la r duction des co ts de fonctionnement (ex. :  clairage) : 5 000 
- Des travaux sur le b timent (r fection de la toiture, travaux dans les  tages lou s) : 25 000 
- La poursuite de l'adaptation de l'outil informatique : 15 000 .

<sup>8</sup> Glissement Vieillesse Technicit 

<sup>9</sup> Emplois saisonniers et missions temporaires.

<sup>10</sup> Y compris frais de formation, taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage.

<sup>11</sup> Hors nouveaux investissements, baisse estim e   12 000  en 2023 et autant en 2024.